

# **CONCOURS NATIONAUX- SUPRA NATIONAUX et** **INTERNATIONAUX**



Une commission se réunira en fin d'année afin d'examiner les rapports des délégués et arbitres sur les concours Nationaux, Internationaux et Propagandes 2011. **Tous les concours qui ne satisferont pas au règlement ne seront pas reconduits en 2012.**

L'organisateur choisira la catégorie du concours sur le formulaire d'inscription au calendrier et implique son acceptation des conditions d'organisation et du Cahier des Charges relatif à la catégorie choisie.

Concours Internationaux :

- D'office classés en Supra - Nationaux avec la mention « International ».
- Le critère d'attribution du label « International » a été modifié : pour être inscrit au calendrier sous cette appellation il faudra avoir : **6 équipes étrangères dont 3 nationalités différentes**, licenciés à une Fédération étrangère ou sélectionnés par leur pays en vue des Championnats du Monde.

Les critères FFPJP et Cahiers des Charges sont repris ci-après.

## **CAHIER DES CHARGES DES CONCOURS NATIONAUX**

### **Concours National**

Dotation de l'organisateur de 4 000 € à 5 500 € + engagements

Engagement par équipe : 15 € (soit 5 € par joueur)

4 prix identiques en ½

Versement de 100 € pour inscription au calendrier des nationaux

Cahier des charges spécifique avec Critères d' Evaluation du Concours (aspect qualitatif)

Le critère quantitatif (nombre d'équipes): 128

### ● **ORGANISATION / PRESSE / COMMUNICATION**

- Les entêtes des affiches et plaquettes doivent faire apparaître les sigles FFPJP, et les intitulés de la Ligue et du Comité Départemental ;
- La sonorisation doit couvrir parfaitement toutes les aires de jeux ;
- Un protocole de qualité pour la présentation des parties finales et pour la remise des récompenses. L'exécution dudit protocole est placée sous la responsabilité du délégué de la FFPJP ;
- Plan et fléchage des jeux et sanitaires sont à afficher ;

## ● TERRAINS DE JEUX

- Nombre de terrains obligatoirement tracés et numérotés suffisant et aux normes de 15 x 4 m (toléré 12 x 3 pour les 1ers tours) ;
- Les terrains doivent disposer sur leurs périmètres extérieurs de planches d'arrêt de boules ;
- Un carré d'honneur de 8 jeux (15 x 4 m) ;
- Affichage des scores sur chaque terrain en carré d'honneur ;
- Un éclairage suffisant – 300 lux au sol – sur au moins 8 terrains ;
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour l'accès au carré d'honneur.

## ● DELEGATION

- Assurée par un membre du Comité Directeur de la Ligue

## ● TABLE DE MARQUE

- Une table de marque entièrement gérée par informatique avec le programme « gestion concours » et avec tirage informatique à chaque tour.

## ● SECURITE :

- Service de Sécurité est vivement recommandé.

## ● SERVICES D'URGENCE

- Présence ou contact à proximité obligatoire pour la durée de la compétition – inclure un défibrillateur.

## ● CONTROLES

- Contrôle des boules
  - L'appareil de contrôle agréé doit être fonctionnel et disponible à la Table de Marque ;
  - Son utilisation nécessaire est décidée par le Jury dont fait partie l'Arbitre principal désigné par la FFPJP. Le contrôle est annoncé par avance.
- Contrôles médicaux
  - Mettre à disposition un local pour les contrôles alcoolémie et dopage.

## ● SANITAIRES

- Toilettes en nombre suffisant pour dames, messieurs et personnes à mobilité réduite ;
- Entretien régulier des sanitaires pendant toute la durée de la compétition.

## ● ENVIRONNEMENT

- Disposer des containers à ordures en nombre suffisants sur l'ensemble du site ;
- Assurer le nettoyage régulier du site.

## ● BUVETTES / RESTAURATION

- Vente de boissons légalement autorisées (groupe 2 maximum) ;
- Un espace de restauration rapide pour les joueurs : salle, tente ou chapiteau ;
- Respect des règles d'hygiène pour la conservation des aliments et pour le service.

## ● RECOMPENSES

- Affichage des prix dès le début du concours
- Les dotations en lots et en nature (voyages etc...) sont à signaler mais ne doivent pas être comptabilisés dans la dotation de l'organisateur

# CAHIER DES CHARGES DES SUPRA-NATIONAUX, PROPAGANDES ET INTERNATIONAUX

## Concours SUPRA National + Internationaux+Propagandes

Indemnités de l'organisateur = Minimum 7 000 € + engagements

Engagement par équipe : 18 € (soit 6 € par joueur)

4 prix identiques en demi-finales : paiement par chèque

Cahier des charges spécifique à respecter avec Critères d'Evaluation du Concours (aspect qualitatif)

Versement de 250 € pour inscription au calendrier des nationaux

Y sont inclus les concours propagandes avec saisie par le siège comme les autres

Critères internationaux :

- Triplette composée exclusivement de joueurs de nationalité étrangère ou sélectionnés par une fédération étrangère
- Participation de 6 triplettes étrangères minimum dont au moins 3 nationalités différentes
- Réaliser 256 triplettes au moins pour conserver l'appellation

## ● ORGANISATION / PRESSE / COMMUNICATION

- **Un Comité d'Honneur** comprenant des personnalités locales et partenaires (à faire figurer sur la plaquette, site Internet etc...);
- Les entêtes des affiches et plaquettes doivent faire apparaître les sigles FFPJP, et les intitulés de la Ligue et du Comité Départemental ;
- **Un animateur** agréé par l'organisateur ;
- La sonorisation doit couvrir parfaitement toutes les aires de jeux ;
- Un protocole de qualité pour la présentation des parties finales et pour la remise des récompenses. L'exécution dudit protocole est placée sous la responsabilité du délégué de la FFPJP ;
- Mise en place de **tableaux** (ou écrans) permettant au public de suivre l'avancement des parties avec un plan des terrains; la composition du Comité d'Honneur, la composition du Jury, la liste des Arbitres Officiels ;
- **Un espace réservé à la presse** avec les installations nécessaires, notamment des branchements Internet pour avoir la possibilité d'envoyer immédiatement les résultats à la FFPJP et leur mise sur son site Internet ;
- Plan et fléchage des jeux et sanitaires sont à afficher.

## ● TERRAINS DE JEUX

- Nombre de terrains obligatoirement tracés et numérotés suffisant et aux normes de 15 x 4 m (toléré 12 x 3 pour les 1ers tours) ;
- Ces terrains doivent disposer sur leurs périmètres extérieurs de planches d'arrêt de boules
- Un carré d'honneur de 8 jeux (15 x 4) **équipé de tribunes** ;
- Affichage des scores **avec identification des équipes** sur chaque terrain en carré d'honneur
- Un éclairage suffisant – **300 lux au sol** – sur au moins 8 terrains ;
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour l'accès au carré d'honneur.

## ● DELEGATION

Assurée prioritairement par un membre du Comité Directeur FFPJP et/ou désigné par celui-ci.

## ● TABLE DE MARQUE

Une table de marque entièrement gérée par informatique avec le programme « gestion concours » avec tirage informatique à chaque tour.

**Impression des feuilles de matchs** dès les poules et/ou dès le premier tour en éliminatoire direct à remettre ensuite au fur et à mesure du tirage au sort à chaque équipe à chaque tour. La feuille comprend obligatoirement : le numéro de l'équipe adverse, le n° de terrain, l'heure du tirage du match.

## ● SECURITE

Service de Sécurité **obligatoire** sur toute la durée de la compétition.

## ● SERVICES D'URGENCE

**Présence obligatoire** pour la durée de la compétition – inclus défibrillateur.

## ● CONTROLES

Contrôle des boules :

- L'appareil de contrôle agréé doit être fonctionnel et disponible à la Table de Marque ;
- Son utilisation nécessaire est décidée par le Jury dont fait partie l'Arbitre principal désigné par la FFPJP. Le contrôle est annoncé par avance.

Contrôles médicaux :

- Mettre à disposition un local pour contrôles alcoolémie et dopage.

## ● SANITAIRES

- Toilettes en nombre suffisant pour dames, messieurs et personnes à mobilité réduite ;
- Entretien régulier des sanitaires pendant toute la durée de compétition.

## ● ENVIRONNEMENT

- Disposer des containers en nombre suffisants sur l'ensemble du site ;
- Assurer le nettoyage régulier du site.

## ● BUVETTES / RESTAURATION

- Vente de boissons légalement autorisées ( maximum groupe 2) ;
- Un espace de restauration rapide pour les joueurs : salle, tente ou chapiteau ;
- Respect des règles d'hygiène pour la conservation des aliments et pour le service.

## ● RECOMPENSES

- Affichage des prix dès le début du concours ;
- Les dotations en lots et en nature (voyages etc...) sont à signaler mais ne doivent pas être comptabilisés dans la dotation de l'organisateur.